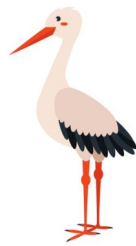


MÏR REDDA ELSASSISCH ÌN

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

ET SI VOUS PARTAGIEZ VOTRE ALSACIEN AVEC LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ? VOUS AIMEZ PARLER ALSACIEN ? VOUS AVEZ ENVIE DE TRANS-METTRE VOS SOUVENIRS, VOS EXPRESSIONS, VOS HIS-TOIRES OU SIMPLEMENT LE PLAISIR D'ÉCHANGER DANS NOTRE LANGUE RÉGIONALE. LE SERVICE DE LA PROMOTION DE L'ALSACIEN DE SAINT-LOUIS AGGLO-MÉRATION RECHERCHE DES BÉNÉVOLES ALSACO-PHONES AFIN DE PARTICIPER À LA TRANSMISSION DE L'ALSACIEN AUPRÈS DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES, LES ACCUEILS DE LOISIRS, LES CRÈCHES DU TERRITOIRE OU POUR ÉCHANGER AVEC NOS SÉ-NIORS EN MAISON DE RETRAITE. PAS BESOIN D'ÊTRE ENSEIGNANT OU ANIMATEUR ! IL SUFFIT : DE SAVOIR PARLER ALSACIEN ; D'AVOIR ENVIE DE TRANSMETTRE ET D'ÉCHANGER ; DE POUVOIR CONSACRER QUELQUES HEURES PAR MOIS À CETTE BELLE MISSION. QUE VOUS SOYEZ RETRAITÉ(E), ACTIF(VE), PASSIONNÉ (E) PAR NOTRE CULTURE OU SIMPLEMENT HEUREUX (SE) DE FAIRE DÉCOUVRIR NOTRE LANGUE AUX PLUS JEUNES, VOTRE PARTICIPATION SERA PRÉCIEUSE. VOUS SEREZ ACCOMPAGNÉ(E) PAR LES ANIMATRICES EN LANGUE RÉGIONALE DU SERVICE DE LA PROMO-TION DE L'ALSACIEN, FABIENNE RICHARD ET CARO-LINE SAXER, QUI VOUS PROPOSERONT DES OUTILS ET DES IDÉES D'ANIMATIONS (LIVRES, CHANSONS, HIS-TOIRES, SUPPORTS PÉDAGOGIQUES...) ET RESTERONT À VOS CÔTÉS TOUT AU LONG DE VOTRE ENGAGEMENT. REJOIGNEZ UNE ÉQUIPE DE PASSIONNÉS QUI SOUHA-IENT FAIRE VIVRE UNE LANGUE, UNE CULTURE ET UN LIEN ENTRE LES GÉNÉRATIONS !

ALSACIEN@AGGLO-SAINT-LOUIS.FR
FABIENNE RICHARD : 06.12.76.69.60



Déclarations arrivée / départ

Pour tout changement de domicile, merci de contacter la Mairie pour le signaler. En Alsace-Moselle, les dispositions du registre domiciliaire font obligation à toute personne qui change d'adresse de se déclarer en Mairie. Plus précisément, il convient de faire une déclaration du départ de la commune quittée et une déclaration d'arrivée dans la commune du nouveau domicile. Le non-respect de ces dispositions relève de l'article R. 610/5 du Code pénal et est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe. En gardant nos fichiers à jour, nous pourrions vous transmettre tout courrier vous concernant.



MARIAGES

Vous souhaitez apparaître
dans les grands
anniversaires de mariage ?

Merci d'en informer la mairie, par mail, courrier ou en venant directement en mairie.

Merci d'apporter votre acte de mariage ou votre livret de famille.

FLASH INFOS

DE KNOERINGUE OCTOBRE 2026

03.89.68.60.02
COMMUNE@KNOERINGUE.FR

LUNDI 16H-19H
JEUDI 9H-12H 13H-16H

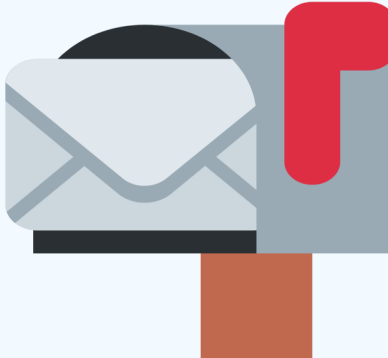


Nous serons fermés

du 27 octobre ~~~~~
~~~~~ au 30 octobre

Merci de prendre vos  
dispositions en amont

AFIN DE FACILITER LA DISTRIBUTION  
DU COURRIER, MERCI DE VEILLER À CE  
QUE LE NOM DES OCCUPANTS SOIT  
CLAIREMENT INDIQUÉ SUR LA BOÎTE  
AUX LETTRES ET QUE LE NUMÉRO DE  
MAISON SOIT BIEN VISIBLE ET LISIBLE.



#### NOUVEAU – VOTRE FLASH INFOS

À compter de ce mois, un Flash Infos sera distribué  
chaque mois dans les boîtes aux lettres des habitants.

Ce bulletin a pour objectif de vous tenir informés de la vie  
de la commune, de la Communauté de communes, ainsi  
que de rappeler les droits et devoirs de chacun en tant  
que citoyen.

Afin de limiter l'utilisation de papier, les habitants qui  
souhaitent recevoir le Flash Infos par e-mail plutôt qu'en  
version papier peuvent simplement nous en informer en  
envoyant un message à :

[commue@knoeringue.fr](mailto:commue@knoeringue.fr)

Merci d'indiquer dans votre e-mail votre nom, prénom et  
adresse.

Nous vous remercions pour votre participation et  
espérons que ce nouveau rendez-vous mensuel vous  
permettra de rester informés de la vie de notre commune.



# Un projet pour la vie du village et la Fête des Aînés !

À l'occasion des fêtes de fin d'année, nous aimerions proposer une initiative réunissant les enfants de l'école primaire, les collégiens et les lycéens, ainsi que les adultes et aînés du village afin de tous participer à la vie de notre commune et de partager un joli moment. ❤️

## 1 Des bricolages de Noël !

Toutes générations confondues sont invitées à venir réaliser des bricolages de Noël pendant les vacances scolaires d'octobre, qui serviront ensuite à décorer le village.

**DATES DES RENCONTRES**  
**Mercredi 21 et 28 octobre**  
**de 14h à 17h**  
**Lieu - Local pompier / Atelier municipal**

Une première préparation du spectacle de la fête des aînés aura lieu pendant les vacances d'octobre, puis quelques répétitions en novembre seront proposées.

Nous comptons sur vous pour faire de ces préparations ainsi que de cette Fête des Aînés un beau moment de rencontre et de partage ! ❤️

Merci à tous pour votre participation et votre enthousiasme !

L'équipe de la commission vie locale 😊

## RAPPEL OBLIGATOIRE : Recensement Scolaire

**A effectuer avant le 30 novembre**

Chers parents,

En application du Code de l'éducation (art. L131-10), le maire a l'obligation légale de recenser chaque année tous les enfants résidant sur la commune afin de contrôler le respect de l'obligation scolaire en public ou en privé.

Êtes-vous concerné(e) ?

Vous devez fournir un justificatif à la mairie si votre enfant réside à Knoeringue et se trouve dans l'une des situations suivantes :

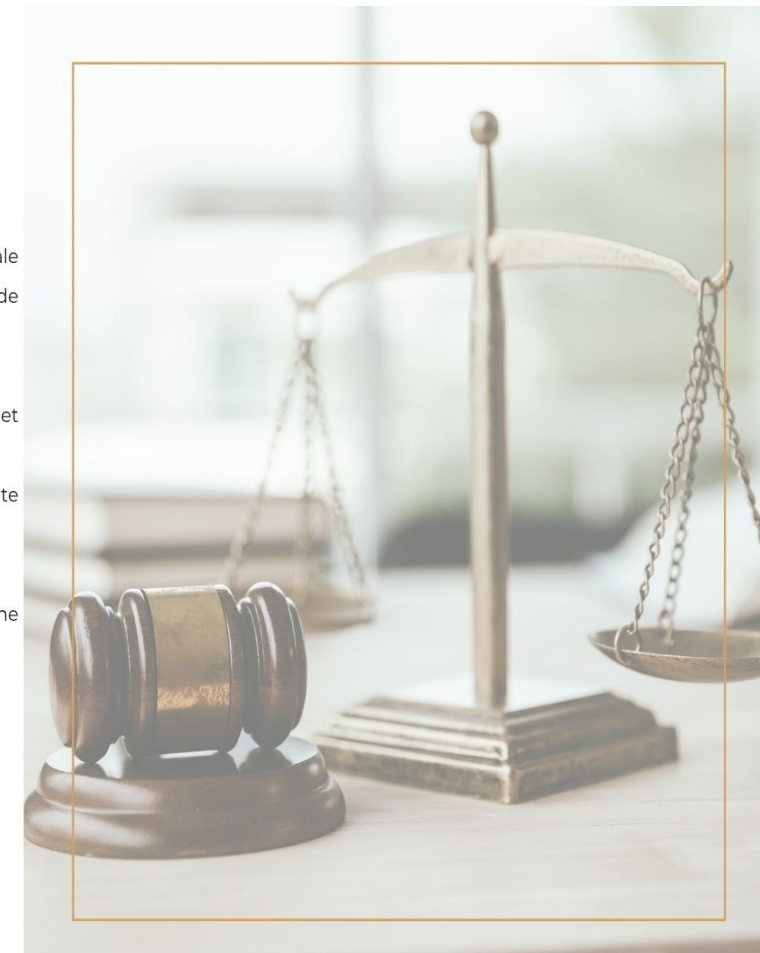
- Dérogation : Scolarisé hors de l'école RPIC Folgelsbourg-Knoeringue (Petite Section au CM2)
- Collège & Lycée : Élevé en collège et en classe de 2de (public ou privé).
- Instruction en famille (IEF) : Faisant l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation d'instruction en famille.

**Documents à fournir avant le 30 novembre :**

- Un certificat de scolarité pour l'année en cours
- Ou la copie de la déclaration / autorisation d'instruction dans la famille

📧 Transmettre le certificat en mairie ou par mail

Merci pour votre collaboration !



## INFORMATION AUX PARENTS – TRANSPORT SCOLAIRE

LA COMMUNE SOUHAITE RAPPELER AUX PARENTS QUE LA SURVEILLANCE ET LA SÉCURITÉ DES ENFANTS AUX ARRÊTS DE BUS RELÈVENT DE LA RESPONSABILITÉ DES PARENTS OU DES ADULTES CHARGÉS DE LEUR ACCOMPAGNEMENT, EN FONCTION DE LA SITUATION ET DES RÈGLES APPLICABLES.

NOUS VOUS INVITONS À VEILLER À CE QUE LES ENFANTS, NOTAMMENT LES PLUS JEUNES, NE SOIENT PAS LAISSÉS SEULS À L'ARRÊT DE BUS ET À PRÉVOIR UNE SOLUTION ADAPTÉE EN CAS DE RETARD DU TRANSPORT SCOLAIRE.

EN EFFET, UN RETARD, MÊME IMPRÉVU, PEUT PROLONGER LE TEMPS D'ATTENTE ET NÉCESSITER UNE SURVEILLANCE ADAPTÉE JUSQU'À LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT.

LA COMMUNE RAPPELLE QUE SON INTERVENTION NE SE SUBSTITUE PAS À LA RESPONSABILITÉ DES PARENTS EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DE LEURS ENFANTS. ELLE NE SAURAIT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE DES SITUATIONS RELEVANT DE CETTE SURVEILLANCE, DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

NOUS REMERCIONS LES FAMILLES POUR LEUR VIGILANCE ET LEUR COMPRÉHENSION, DANS L'INTÉRÊT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS LES ENFANTS.

